



Conseil économique et social

Distr. générale
5 novembre 2015
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-huitième session

Vienne, 9-11 décembre 2015

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
sur le problème mondial de la drogue en 2016**

Organisation du débat spécial sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'organisation du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Il rend compte des préparatifs de la session extraordinaire, notamment des débats en cours concernant l'élaboration de son document final et de l'organisation des cinq tables rondes interactives qui réuniront diverses parties prenantes au cours de la session extraordinaire.

* E/CN.7/2015/1 et Add.1.



I. Mandat et généralités

1. Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et procéder à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

2. Dans sa résolution 68/197, l'Assemblée générale a prié la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, d'entreprendre les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en transmettant par l'intermédiaire du Conseil économique et social les propositions qu'elle aurait faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs, y compris sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, qu'elle-même doit examiner à partir de sa soixante-neuvième session.

3. Dans sa résolution 69/200, l'Assemblée générale a décidé que la Commission, en tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, dirigerait les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée en réglant de façon ouverte toutes les questions d'organisation et de fond, et a invité le Président de l'Assemblée à soutenir ce processus, à le guider et à y rester associé.

4. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a invité les organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, les autres organisations internationales concernées, dont l'Organe international de contrôle des stupéfiants, et les organisations régionales à contribuer pleinement aux préparatifs de la session extraordinaire de 2016, en particulier en présentant à la Commission, par l'intermédiaire du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des recommandations spécifiques sur les questions devant être traitées à cette session.

5. L'Assemblée générale a également reconnu dans cette résolution le rôle important que la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, avait joué dans les préparatifs et dans le déroulement des cinquante-deuxième et cinquante-septième sessions de la Commission, notamment des débats de haut niveau qui se sont tenus à ces occasions, a reconnu en outre que celle-ci devait participer activement aux préparatifs de la session extraordinaire et prendre part sur le fond, effectivement et activement à cette session, conformément au Règlement intérieur et à la pratique adoptée pour ses autres sessions extraordinaires, et a prié le Président de la Commission d'envisager d'entamer des consultations et de prendre les autres dispositions qui s'imposaient à cet égard avec les acteurs concernés.

6. Comme suite à sa résolution 57/5 et pour veiller à ce que les préparatifs soient adéquats, inclusifs et efficaces, la Commission a créé un site Web consacré à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (www.ungass2016.org) pour favoriser un dialogue mondial inclusif et transparent et centraliser les connaissances, les données et les recherches sur différents aspects du problème

mondial de la drogue. Toutes les entités des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales concernées ont été invitées à envoyer leurs contributions écrites au Secrétariat. Toutes les contributions reçues ont été publiées sur le site Web de la session extraordinaire, de même que les présentations faites au cours des réunions intersessions, des débats interactifs informels et d'autres manifestations.

7. À la reprise de sa cinquante-septième session, en décembre 2014, la Commission a adopté la décision 57/2, en application de laquelle elle a créé un Conseil en le chargeant des préparatifs de la session extraordinaire. Le Conseil a pour mission de déterminer toutes les mesures que la Commission devra prendre dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire, et se penche sur toutes les questions d'organisation et de fond, sans a priori, lors de la préparation et au cours des débats spéciaux des sessions de la Commission consacrés aux préparatifs. Il a été élu sur la base de la répartition régionale des membres du Bureau de la cinquante-septième session de la Commission. Le Conseil facilite la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des observateurs auprès de l'Organisation, des organes, des entités et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des autres organisations internationales et régionales concernées, des parlementaires, de la communauté scientifique, ainsi que de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire.

8. À sa cinquante-huitième session, en mars 2015, la Commission a adopté la résolution 58/8, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016", et a recommandé au Conseil économique et social d'approuver, pour adoption par l'Assemblée générale, un projet de résolution définissant les modalités selon lesquelles se tiendrait la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue.

9. Conformément au projet de résolution sur les modalités de la session extraordinaire exposées au paragraphe 6 de la résolution 58/8 de la Commission qu'il lui est recommandé d'adopter, l'Assemblée générale déciderait que cette session devrait se tenir du 19 au 21 avril 2016 et consisterait en un débat général et en plusieurs tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes en parallèle de la séance plénière. Outre les dispositions ayant trait à la préparation du projet de document final et à la tenue de ces tables rondes interactives, la résolution 58/8 de la Commission comporte des dispositions relatives à l'ouverture de la session extraordinaire et au débat général, à la participation des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi qu'à la participation de représentants d'autres organisations non gouvernementales compétentes, de la société civile, de la communauté scientifique, des milieux universitaires, de la jeunesse et d'autres parties intéressées, en tenant dûment compte de l'équilibre géographique. Conformément à ce même projet de résolution, l'Assemblée demanderait à la Commission, en tant qu'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire en réglant toutes les questions d'organisation et de fond, de l'informer à sa session extraordinaire de ce qu'elle aurait accompli pour ce faire, par l'intermédiaire du Président du Conseil qu'elle a chargé de ces préparatifs. La résolution 58/8 de la Commission rappelle par ailleurs qu'il importe que les préparatifs soient ouverts à tous et donnent lieu à de larges consultations sur les questions de fond, et encourage les organes, entités et

institutions spécialisées du système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales compétentes, la société civile, les milieux universitaires, la communauté scientifique et les autres acteurs concernés à continuer de contribuer pleinement à ce processus en participant activement aux préparatifs menés par la Commission, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement intérieur et à la pratique établie.

10. Le 21 juillet 2015, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2015/25 dans laquelle il recommandait que l'Assemblée générale adopte ces modalités.

11. À la partie de sa cinquante-huitième session ordinaire qui a eu lieu en mars 2015, la Commission des stupéfiants a adopté par ailleurs la décision 58/14, comprenant l'ordre du jour provisoire du débat spécial qu'elle tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session, et la décision 58/15 qui contient le projet d'ordre du jour provisoire du débat spécial qu'elle tiendra à sa cinquante-neuvième session. L'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux pour la reprise de la cinquante-huitième session ainsi que le projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-neuvième session ordinaire sont présentés aux annexes I, II et III de la présente note.

II. Préparation du document final

12. Conformément au projet de résolution figurant au paragraphe 6 de la résolution 58/8 de la Commission sur les modalités de la session extraordinaire, l'Assemblée générale prierait la Commission d'établir un document de fond, bref, concis et tourné vers l'action, dans lequel figurerait un ensemble de recommandations pratiques issues de l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration politique et au Plan d'action, dont une évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés, persistantes ou nouvelles, rencontrées en matière de lutte contre le problème de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments des Nations Unies applicables. Ce document, qu'il serait recommandé à la session extraordinaire d'adopter en séance plénière, devrait, entre autres, passer en revue les mesures visant à assurer un bon équilibre en matière de réduction de l'offre et de la demande, ainsi que les causes et les conséquences principales du problème mondial de la drogue, y compris dans les domaines de la santé, de l'économie, de la justice, des droits de l'homme et de la sécurité et sur le plan social, conformément au principe de responsabilité commune et partagée.

13. Au cours de la réunion intersessions que la Commission a tenue le 12 juin, le Conseil a invité les États Membres à transmettre, par l'intermédiaire de leurs représentants régionaux respectifs, des propositions relatives à la préparation du document final pour examen.

14. À la fin du délai limite fixé à mi-septembre 2015, le Conseil avait reçu plus de 180 pages de propositions. Elles ont été compilées dans un document complet qui a été diffusé à tous les États Membres par l'intermédiaire des membres du Conseil.

15. Ayant à l'esprit la richesse des contributions, et conscient de son mandat d'établir un document final de fond, bref, concis et tourné vers l'action, le Conseil a

pensé qu'il serait prématuré que la Commission commence à travailler immédiatement sur un texte complet. C'est pourquoi il lui a présenté à sa cinquième réunion intersessions, le 24 septembre 2015, un calendrier composé de deux phases. Au cours de la première phase qui s'étend jusqu'en décembre 2015, les travaux se concentreraient sur la mise en forme des principaux éléments afin d'obtenir un premier projet de document complet d'ici à la fin du mois de décembre 2015. Ce projet serait ensuite soumis pour négociation pendant la seconde phase, au premier trimestre 2016. La Commission devrait approuver le projet de document final à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, pour présentation à l'Assemblée générale.

16. Durant la réunion intersessions, le Conseil a également communiqué à la Commission la première version du document contenant les éléments proposés aux États Membres pour examen. À la sixième réunion intersessions de la Commission, tenue le 15 octobre 2015, les États Membres ont émis leurs remarques préliminaires sur la première version qui, selon la tendance générale, constituait une bonne base de travail. Ce document continue d'être mis à jour et peaufiné pendant la période intersessions, après quoi il servira de trame à un premier projet de document complet.

III. Organisation des tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes

17. Comme le prévoit le projet de résolution sur les modalités de la session extraordinaire qu'il lui est recommandé d'adopter, l'Assemblée générale déciderait que la Commission, en tant qu'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire, devrait régler de manière ouverte, avec le concours du Président de l'Assemblée générale et suivant les orientations qu'il donnerait, les modalités pratiques des cinq tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes, notamment en ce qui concerne la présidence, les intervenants et la participation, en tenant compte de la Déclaration politique et du Plan d'action, conformément aux résolutions 67/193 et 69/201 de l'Assemblée générale.

a) Thèmes

18. Conformément au projet de résolution, les tables rondes traiteraient principalement des thèmes suivants:

Table ronde 1: Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, et questions sanitaires; mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement ("drogues et santé"):

- i) Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, et questions sanitaires, notamment la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida;
- ii) Mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement;

Table ronde 2: Réduction de l'offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ("drogues et crime"):

- i) Mesures nationales, régionales et transrégionales de lutte contre la criminalité liée à la drogue; lutte contre le blanchiment d'argent, y compris, le cas échéant, dans le contexte du financement du terrorisme; promotion de la coopération judiciaire dans les affaires pénales;
- ii) Mesures pour faire face aux nouveaux problèmes que soulèvent les nouvelles substances psychoactives, les précurseurs et les dérives d'Internet;

Table ronde 3: Questions transversales: drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants et collectivités:

- i) Lutte contre les problèmes liés à la drogue dans le plein respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et d'autres instruments applicables du droit international, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues;
- ii) Drogues et jeunes, femmes, enfants et collectivités;

Table ronde 4: Questions transversales: nouveaux défis, nouvelles menaces et réalités dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale:

- i) Nouveaux défis, nouvelles menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues;
- ii) Renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale, notamment l'assistance technique, dans la perspective de 2019;

Table ronde 5: Développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques:

- i) Drogues, mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques et promotion du développement alternatif, notamment du développement alternatif préventif;
- ii) Amélioration de la coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement.

b) Organisation

19. D'après les informations communiquées par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à New York, les cinq tables rondes se dérouleront dans la salle de conférence 4. Il a été proposé que la première table ronde ait lieu l'après-midi du 19 avril 2016, les deuxième et troisième le matin et

l'après-midi du 20 avril 2016, les quatrième et cinquième le matin et l'après-midi du 21 avril 2016, respectivement. Pour permettre à ses présidents de présenter un résumé de ses principaux points en plénière, comme le prévoit le projet de résolution, il est proposé que la cinquième table ronde commence plus tôt dans l'après-midi du 21 avril 2016.

20. Le Président du Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire mène des consultations avec le Président de l'Assemblée générale concernant la formule des tables rondes. Pendant ces consultations, le Président a indiqué que les dialogues interactifs menés au cours du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 avaient été couronnés de succès. Il était également conscient des réactions positives qu'avaient suscitées les groupes de débat, formule utilisée pour les discussions interactives lors du débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale à la cinquante-huitième session de la Commission qui s'est tenue en mars 2015. Selon le Président, des groupes de débat, même si cette solution n'avait pas été retenue pour les dialogues interactifs du Sommet, avaient été mis en place lors d'autres réunions récentes de l'Assemblée, parmi lesquelles la Conférence mondiale sur les peuples autochtones en 2012 et le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2013.

21. Au vu de ce qui précède, la Commission envisagera peut-être les propositions suivantes, calquées sur la formule retenue pour les discussions interactives durant le débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session qui s'est tenue en mars 2015:

- i) Les tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes seraient ouvertes à tous les États Membres des Nations Unies, aux États observateurs et aux observateurs; aux représentants des organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies ainsi que des organisations internationales ou régionales compétentes; aux représentants des organisations non gouvernementales, de la société civile, de la communauté scientifique, des milieux universitaires, de la jeunesse et d'autres parties intéressées;
- ii) Les tables rondes seront coprésidées par deux représentants venant de groupes régionaux différents. L'un des coprésidents sera un des membres du Conseil (le Conseil comprenant un représentant de chacun des cinq groupes régionaux) tandis que l'autre sera proposé par l'un des autres groupes, en consultation avec le Président de l'Assemblée générale;
- iii) Les tables rondes incluront un panel de membres, dont trois seront proposés par les trois groupes régionaux restants et un par la société civile;
- iv) Les débats du panel seront suivis d'une discussion interactive. L'ordre de passage des orateurs sera établi par les coprésidents qui s'efforceront de trouver un équilibre entre les prises de parole des États Membres et celles des parties prenantes représentant le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales ou la société civile. Les représentants des autres parties intéressées qui souhaitent prendre la parole au cours de la discussion interactive devront au préalable en informer le Secrétariat. Leur temps de parole sera déterminé en fonction de l'expertise thématique et du principe d'une représentation géographique équitable. Les chefs des organes, entités et

institutions spécialisées du système des Nations Unies auront la possibilité de prendre la parole au cours d'une des tables rondes au moins. Pour donner la parole au plus grand nombre d'orateurs possible, les déclarations des membres du panel seront limitées à sept minutes et celles des autres participants à trois minutes.

22. Il est prévu que la Commission décidera de l'organisation des tables rondes au cours du débat spécial lors de la reprise de sa cinquante-huitième session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

1. Ouverture du débat spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016:
 - a) Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire, y compris des préparatifs des tables rondes interactives devant réunir diverses parties prenantes;
 - b) Examen de l'état d'avancement du document final de la session extraordinaire;
 - c) Examen de questions diverses.
4. Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission.
5. Autres questions.
6. Conclusion et clôture du débat spécial.

Annexe II

Projet d'organisation des travaux du débat spécial qui aura lieu à la reprise de la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mercredi 9 décembre	10 h 15- 13 heures	8	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (<i>suite</i>) Ouverture du débat spécial Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016: a) Examen du projet d'ordre du jour de la session extraordinaire, y compris des préparatifs des tables rondes interactives devant réunir diverses parties prenantes b) Examen de l'état d'avancement du document final de la session extraordinaire c) Examen de questions diverses
	15 heures- 18 heures		Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (<i>suite</i>) Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission Autres questions Conclusion et clôture du débat spécial

Annexe III

Projet d'ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à sa cinquante-neuvième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

1. Ouverture du débat spécial.
 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016:
 - a) Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire, y compris des préparatifs des tables rondes interactives devant réunir diverses parties prenantes;
 - b) Examen des conclusions du débat spécial;
 - c) Examen de questions diverses.
 4. Autres questions.
 5. Conclusion et clôture du débat spécial.
-